

MÉDIATION EN ENTREPRISE

LES OBJECTIFS

Objectifs

- Acquérir les compétences clés nécessaires à la prévention et à la gestion des conflits en entreprise (grâce aux ressources internes ou en faisant appel à un tiers externe)

Maitriser les techniques et les outils de la médiation

LA MÉTHODE

- Mises en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives.
- 75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques.

LES INTERVENANTS

Nos formateurs sont des professionnels sélectionnés par le CMAP pour leur expertise et leur sens de la pédagogie. Ils sont consultants, experts RH et santé au travail, avocat, médiateurs, chercheur en médiation, psychosociologue.

LE PUBLIC CONCERNÉ

- Acteurs de l'entreprise : dirigeants, managers, DRH, RRH, médiateur interne, etc.
- Avocats en droit social
- Conseillers prudhommaux
- Tout professionnel confronté aux conflits dans son organisation

ALLER PLUS LOIN

- Module optionnel de certification ESCP-CMAP/I131
- Agrément du CMAP

LA DURÉE

56 heures, soit 7 journées.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT

131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 42
institut131@cmaph.fr



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



N°SIRET 435 001 557 00014
N° Agrément 1175 56630 75

Jour 1 **Médiation et conflits dans les organisations**

Médiation : introduction, processus et posture
Conflits : définition, contextes, origines et points de repères
Clés de lecture et d'intervention pour prévenir et réguler les conflits

Jour 2 **Facteurs humains du conflit, clés de compréhension et de résolution**

Les fondamentaux d'une relation réussie, limites face à des personnalités difficiles
Les bases d'une communication non violente
Quelques outils opérants de gestion du stress

Jour 3 **Au cœur du processus de médiation (1ère partie)**

Médiation : définition et cadre légal
Le processus de médiation et ses étapes : spécificités de leur mise en oeuvre dans le contexte de l'entreprise
Le médiateur : son rôle, ses qualités, sa déontologie
Alternance de concepts théoriques et de mises en pratique

Jour 4 **Au cœur du processus de médiation (2ème partie)**

Les différents tiers intervenants dans un conflit : rôle, valeur ajoutée, quelles interactions ?
La place de l'avocat dans la médiation
Exercices pratiques : mise en situation de médiation

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 42
institut131@cmap.fr



N°SIRET 435 001 557 00014
N° Agrément 1175 56630 75

Jour 5 **La personnalité du médiateur**

Son style, sa pratique, ses techniques

Jour 6 **Complexité en médiation collective**

Du conflit interpersonnel au conflit de groupe
Qui rencontrer, dans quel ordre et comment mobiliser les acteurs ? Etapes, suivi et relation au commanditaire de la médiation (manager, DRH, CSE, juge, etc.)

Jour 7 **Assimiler la pratique de la médiation et consolider sa personnalité de médiateur**

Exercices pratiques: mises en situation de médiation
Médiateurs agréés CMAP

Clôture et conclusions

Les sept journées de formation sont construites autour de multiples cas pratiques et mises en situation.



Vous avez un projet de formation pour une équipe?
Un groupe?
Nous saurons réaliser votre formation sur-mesure.
Contact: institut131@cmap.fr

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 42
institut131@cmap.fr



 CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



N°SIRET 435 001 557 00014
N° Agrément 1175 56630 75

MÉDIATION EN ENTREPRISE

Bulletin d'inscription

(page 1/2)

Lieu

Session

- Mars Avril 4, 5, 11, 18 et 25 mars, 8 et 15 avril 2021
 Sep-Oct-Nov 22, 23 septembre, 6, 7 et 14 octobre, 4 et 10 novembre 2021

Les journées de formation se déroulent au
CMAP- Institut 131
39 avenue Franklin Delano Roosevelt
75008 Paris
de 9H à 18H

Civilité _____
NOM _____ Prénom _____
Date et lieu de naissance __/__/__ à _____
Société _____
Fonction _____
Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

Code postal _____ Ville _____
Téléphone _____
Courriel (contact inscription) _____
Courriel participant (si différent) _____

Le tarif est de 4200 € H.T.
(soit 5040 € T.T.C.) pour les 7
journées de formation.

Je règle par :

Chèque bancaire
à l'ordre du CMAP

Virement bancaire

BNP PARIBAS Grande Armée
IBAN: FR 76 3000 4008 1300
0104 6941 451
BIC: BNPAFRPPGA

J'accepte la diffusion
de mon adresse email aux
participants du groupe de
formation.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Aucun agrément de médiateur ne sera délivré sans avoir passé et réussi la certification ESCP Europe- CMAP.

Outre les séances de formation, l'offre inclut la documentation ainsi que les pauses-café et les déjeuners.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

Bulletin d'inscription à retourner au
CMAP-Institut 131

pour le CMAP Institut 131
date et signature

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 42
institut131@cmaph.fr



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



N°SIRET 435 001 557 00014
N° Agrément 1175 56630 75

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 42
institut131@cmaph.fr



N°SIRET 435 001 557 00014
N° Agrément 1175 56630 75